



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 avril 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, M. FRIOUX Patrick, M. ERCEAU Tony, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme CHENAIS Christèle, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory

Absents ayant donné procuration :

Mme DUFIEF Amélie ayant donné procuration à Mme FICHET Monique

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	19	3	19	19	0	0

OBJET :

DEL2026-020 – AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un correspondant défense de la commune

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code de la Défense, chaque conseil municipal désigne un correspondant défense, chargé d'être l'interlocuteur privilégié des administrés ainsi que des autorités civiles et militaires du département et de la région sur toutes les questions liées à la défense et à la citoyenneté.

Créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a pour vocation de renforcer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense auprès de tous les citoyens. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement les habitants aux questions de défense et pour mener des actions de proximité efficaces.

Les correspondants défense ont notamment pour missions de :

- sensibiliser les concitoyens aux enjeux et aux dispositifs de défense,
- diffuser l'esprit de défense dans la commune,
- assurer le relais entre la commune et les autorités civiles et militaires du département et de la région,
- participer aux actions et communications relatives à la citoyenneté et au service national.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. ERCEAU Tony .

Il précise que, conformément aux règles applicables, d'autres candidatures peuvent être présentées en séance.

Le Maire invite en conséquence les membres du Conseil municipal à faire connaître, le cas échéant, leur candidature.

Constatant qu'aucune autre candidature n'est proposée,

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rappelle que les nominations donnent lieu, en principe, à un vote à bulletin secret.

Il est toutefois possible, si le Conseil municipal en décide à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

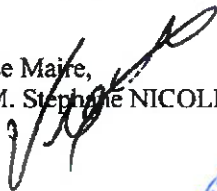
Le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de procéder à cette désignation à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. ERCEAU Tony en qualité de correspondant défense de la commune pour la durée du mandat municipal.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE 30/04/2026

Le Maire,
M. Stéphanie NICOLEAU



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Mme Monique FICHET

